

## RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

### VILLE DE SHIPPAGAN

**DATE :** Le 2 novembre 2015

**HEURE :** 19 h

**PRÉSENCES :** Anita Savoie Robichaud Patrice-Éloi Mallet Rémi Hébert  
Jérôme Roy Jean-Marc Mallet

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :** Joanne Richard, Éloi Haché

#### POINTS À L'ORDRE DU JOUR

##### **1. Ouverture de la réunion**

La réunion est ouverte à 19 h. La maire souhaite la bienvenue au public. Elle demande qu'on ajoute au point 8 (6) à l'ordre du jour : Demande de servitude pour empiètement – ancienne propriété Greco.

##### **2. Divulgation de conflits d'intérêts**

Aucun conflit d'intérêts n'est divulgué.

##### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Jérôme Roy que l'ordre du jour soit adopté avec la modification apportée au point 8.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **4. Adoption des procès-verbaux**

###### **i) Réunion ordinaire publique le 5 octobre 2015**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Eloi Mallet et appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que le procès-verbal de la réunion publique du 5 octobre 2015 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

###### **ii) Réunion urgente publique le 20 octobre 2015**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Eloi Mallet appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que le procès-verbal de la réunion urgente publique du 20 octobre soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **5. Suivi du procès-verbal**

Le secrétaire municipal informe le conseil municipal que les suivis aux procès-verbaux ont été effectués.

##### **6. Correspondance**

Aucune correspondance

##### **7. Rapport des comités et suivi**

###### **i) Infrastructure et finance**

Déboursés pour les mois de juin, juillet et août 2015

VILLE DE SHIPPAGAN

Le conseiller responsable des finances ayant pris connaissance des déboursés pour les mois de juin, juillet et août 2015, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet appuyé par le conseiller Patrice-Eloi Mallet que le conseil accepte les déboursés suivants :

Pour le fonds général :

Juin	907 130.68\$
Juillet	473 924.65\$
Août	238 537.22\$

Pour le fonds d'eau et d'égout

Juin	334 484.90\$
Juillet	67 951.13\$
Août	39 811.85\$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

ii) **Approbation des états financiers au 30 septembre 2001**

Le conseil municipal ayant pris connaissance des états financiers pour la période se terminant le 30 septembre 2015 démontrant un déficit de \$28,964.66 dans le fonds général et un déficit de \$10,216.75 dans le fonds d'eau et d'égout, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'on accepte les états financiers tel que présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

b) **Développement durable intégré**

i) **Rapport du président**

Le conseiller Patrice-Eloi Mallet lit et dépose son rapport pour le comité développement durable intégré.

8. **Affaires nouvelles**

1. **Résolution : Concession – Cantine/Bar-salon du Centre Rhéal Cormier 2015-18**

Suite aux demandes de soumissions pour la concession de la Cantine et du Bar-salon du Centre Rhéal Cormier, la municipalité a reçu une soumission de SR Cuisine. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Jérôme Roy que la ville signe une entente de 3 ans se terminant le 30 septembre 2018 au montant de \$500.00 par année.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. **Résolution : Maison des jeunes – transfert de propriété**

La municipalité a signé une entente de partenariat le 22 mars 2002 et le 5 décembre 2002 la ville demandait que cette propriété soit transférée à la Maison des Jeunes (aujourd'hui Réseau des Complexes Jeunesse Multifonctionnels NB Inc.). Il est proposé par le conseiller Jérôme Roy appuyé du conseiller Rémi Hébert que le conseil municipal de Shippagan signe l'entente de transfert en indiquant que tant et aussi longtemps que la vocation d'ensemble de la Maison des Jeunes reste la même et spécifiant que la ville se réserve le droit de premier refus advenant la vente de cette propriété.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. **Résolution : Budget de la CSR-PA**

**PV 2015 11 02 Réunion ordinaire publique**

**VILLE DE SHIPPAGAN**

*Anita Savin Chehaud*

### 3. Résolution : Budget de la CSR-PA

La CSR-PA ayant présenté son budget d'opération pour l'année 2016, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que la ville de Shippagan accepte le budget présenté par CSR-PA pour l'année 2016 au montant de \$5,050,692.09 et la part de la ville de Shippagan au montant de \$215,538.61, soit une augmentation de 1.3% par rapport à l'année 2015, ce qui représente une augmentation de \$2,715.36 pour la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4. Vente de terrain sur la rue LeBlanc

La municipalité désire mettre en vente un terrain lui appartenant. Il est proposé par le conseiller Patrice-Eloi Mallet appuyé par le conseiller Jean-Marc Mallet que la ville fasse paraître dans le journal une annonce pour la vente d'un terrain sur la rue LeBlanc d'une grandeur de 50' x 110'. Les intéressés devront faire parvenir leur soumission avant 14h le 6 novembre 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5. Comité Patrimoine Shippagan – demande additionnelle

La municipalité a fait un don de \$800.00 à l'organisme pour son incorporation; en raison des coûts encourus pour l'incorporation, l'ouverture du compte et d'autres frais divers, le comité demande un don additionnel de \$200.00. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que la ville verse \$200.00 à l'organisme pour un fonds de roulement en attendant d'organiser une source de financement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 6. Demande de servitude pour empiètement – ancienne propriété Greco

Suite à une demande du 29 octobre 2001 de Me. Jonathan Noël, représentant la municipalité sur ce dossier, à Me. Bertin Thériault, qui représente les intérêts de la CBDC-PA demandant une servitude à la municipalité pour empiètement possible de l'édifice (ancienne propriété Greco) sur le boul. J.D. Gauthier, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que la ville accorde une emprise étant une servitude d'empiètement dudit édifice situé sur le bien-fonds ayant le NID 20371 100 sur l'emprise dudit « boulevard J.D. Gauthier » et ce tant et aussi longtemps que l'édifice demeure existant sur ledit bien-fonds et que l'édifice n'est pas détruit par un sinistre ou par l'acheteur de façon volontaire et nécessaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 9. Mot du maire

La maire présente son rapport qui souligne les activités qui se sont déroulés à Shippagan durant le mois d'octobre et ceux à venir.

### 10. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 19 h 40 et la maire donne la parole au public.

### 11. Parole au public

Lors de la réunion du 5 octobre 2015 certains résidents avaient posé des questions concernant les services policiers à Shippagan et le conseil avait suggéré qu'un membre de la GRC soit invité à la réunion. La demande a été faite et le Caporal Stéphane Blanchard et la constable Guertin sont présents et répondent aux questions du public.

VILLE DE SHIPPAGAN  
*Antoine Jannin* MAIRE  
*Patrice-Éloi Mallet* SECRÉTAIRE MUNICIPAL